



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'autoriser les projets intégrés dans la zone HU-270** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'autoriser les projets intégrés dans la zone HU-270** » tiendra une consultation écrite.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite de 15 jours.

En raison de l'annonce de la Direction de la santé publique de rehausser le niveau d'alerte de notre région, et suivant les recommandations du gouvernement du Québec, le conseil municipal n'a eu d'autre choix que d'annuler les consultations publiques prévues pour la période du 29 septembre au 13 octobre 2020, dans leur forme traditionnelle.

2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires susceptibles d'approbation référendaire. L'objet du règlement est de permettre les projets intégrés dans la zone HU-270, laquelle correspond au secteur situé à l'extrémité Est du chemin de l'Éclaircie. Des ajustements sont aussi apportés aux normes d'aménagement des projets intégrés, notamment au traitement des eaux usées et à l'aménagement des allées d'accès.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront aux propriétaires situés dans la zone HU-270.
4. La consultation écrite se déroule du 14 octobre au 30 octobre 2020 à 16 h 30. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net en précisant le titre du projet de règlement concerné.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité : <https://lac-beauport.quebec/municipalite/greffe/avis-publics/>

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 14^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier